



ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

se déroulant le 24 MAI 2026 à SAINT URBAIN - 85230



VIDE – GRENIERS

Dimanche 24 Mai 2026

9 h00 – 17h30

ZONE DE LOISIRS à SAINT URBAIN*
rue des Hautes Rouches

Je soussigné(e),

NOM : _____ Prénom(s) _____
Né(e) le _____ à (département) _____ VILLE _____
Adresse : _____ CP : _____ Ville : _____
Té : _____ e-mail : _____
Titulaire de la pièce d'identité n° _____ (joindre une copie)
Délivrée le : _____ par _____
N° immatriculation de mon véhicule : _____

Déclare sur l'honneur :-

- de ne pas être commerçant
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (art L 310-2 du Code du commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du Code pénal)

Fait à le
Signature

Emplacement : 3 m = 10 € x = €

**Attestation à nous retourner accompagnée d'une copie de votre
pièce d'identité et du règlement (chèque à l'ordre de l'ADEP ou
preuve de virement bancaire**

IBAN : FR76 1551 9390 4700 0208 8680 118

Attestation devant être remise à l'organisateur, qui le joindra au registre pour remise
au Maire de la Commune d'organisation

Organisé par l'ADEP (Association de l'école publique AVOCETTE)

Ouvert aux particuliers & aux professionnels
Entrée libre pour les visiteurs
Bar – Restauration sur place (salée et sucrée)
Renseignements à l'ADEP
adepsainturbain@gmail.com ou 06 71 69 24 25
Emplacements sans véhicule : 3m = 10 €

REGLEMENT

1 - **Vide grenier ouvert aux particuliers & aux professionnels.** Les enfants, sous la responsabilité de leurs parents, sont autorisés à exposer et sont soumis aux mêmes règles que les adultes.

2 - Foire à la brocante, vente d'animaux, d'armes, de produits inflammables, de denrées périssables (hors professionnel), de copies de CD ou DVD, d'objets ou produits à caractères religieux ou polémiques, de cassettes vidéo, DVD, livres ou objets à caractères pornographiques ou pouvant choquer la vue des enfants sont **INTERDITS**.

3 - La vente de produits alimentaires ou de boissons à consommer sur place est exclusivement réservée à l'association.

4 - **EMPLACEMENTS** sans véhicule : 3m = 10 €

Chaque participant apporte son matériel. Aucun étal, tréteau, table ou chaise ne seront fournis.

HORAIRES :

Installation : de 7h30 à 9h

Accueil du public : de 9h à 17h30

Remballage : 17h30

Aucun véhicule ne sera toléré sur le site de 8h45 à 17h30

6 - L'association décline **TOUTE RESPONSABILITE** en cas de dommages corporels ou matériels, perte, vol, causés ou subis par les exposants. Elle n'est également pas responsable en cas de différends entre vendeurs et acheteurs.

7 - **EN CAS DE FORCE MAJEURE** : En cas de zone impraticable ou de mauvais temps, l'événement sera annulé. Aucun chèque ne sera encaissé.

8 - Les emplacements réservés et non occupés à partir de 9h seront cédés à d'autres exposants sans qu'il puisse être fait de réclamation. Les sommes versées resteront acquises à l'association à titre d'indemnité.

9 - Tout participant à l'événement est prié de rendre le lieu propre lors de son départ.

10 - La présence à cette journée implique **L'ACCEPTION** du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

